



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 588 748 A1**

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93490015.0**

(51) Int. Cl.<sup>5</sup> : **E04B 9/30, B44C 7/02**

(22) Date de dépôt : **03.09.93**

(30) Priorité : **14.09.92 FR 9211344**

(72) Inventeur : **Cousin, Etienne**  
**79 rue Auguste Potié**  
**F-59320 Haubourdin (FR)**

(43) Date de publication de la demande :  
**23.03.94 Bulletin 94/12**

(74) Mandataire : **Ecrepont, Robert**  
**Cabinet Ecrepont 12 Place Simon Vollant**  
**F-59800 Lille (FR)**

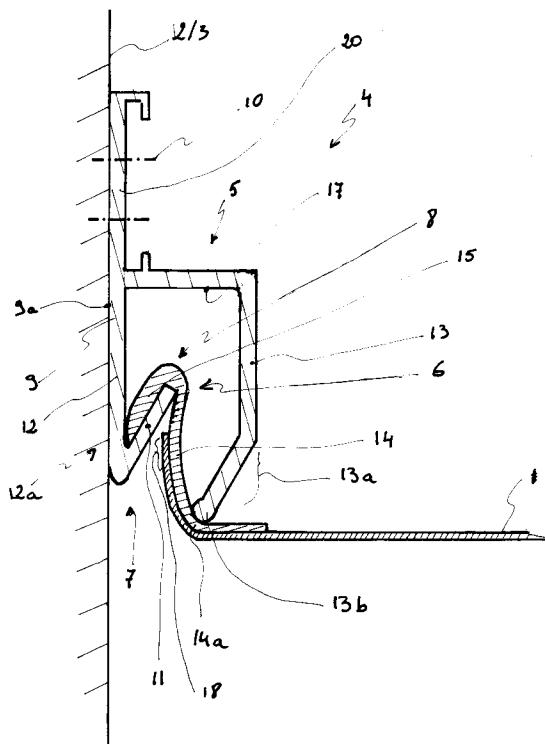
(84) Etats contractants désignés :  
**BE CH DE ES GB IT LI LU NL PT**

(71) Demandeur : **NEWMAT, S.A.**  
**22 rue du Général Dame**  
**F-59320 Haubourdin (FR)**

(54) **Dispositif d'accrochage d'une feuille souple et élastique tendue entre deux supports pour constituer notamment un faux-plafond et faux-plafond pourvu d'un tel dispositif.**

(57) L'invention sera rapportée à un dispositif d'accrochage d'une feuille souple et élastique tendue entre deux supports pour constituer notamment un faux-plafond, lequel dispositif d'accrochage comprenant des profilés (5, 6) portant chacun un moyen (7, 8) d'accrochage complémentaire, le profilé fixe ayant, vu de profil, une forme globale de U renversé à branches (12, 13) inégales avec sa petite branche (12) située au plus près du support, cette petite branche constituant de préférence une partie du moyen d'appui (9) et le profilé (6) dit mobile étant associé à la feuille (1) souple et présentant, sur toute sa longueur, une section sensiblement en U pour former un crochet (8).

Il est caractérisé en ce que la lèvre fixe (11) est portée par l'extrémité libre (12a) de la petite branche (12) et est orientée sensiblement vers le haut en direction du fond (17) du U, tandis que la grande branche (13) a au moins sa partie terminale (13a) courbée en direction du support (2 ou 3) par lequel le profilé est porté de sorte que son bord libre (13b) se situe sensiblement à l'aplomb du bord libre (11a) de la lèvre fixe (11).



EP 0 588 748 A1

Jouve, 18, rue Saint-Denis, 75001 PARIS

L'invention se rapporte à un dispositif d'accrochage d'une feuille souple et élastique tendue entre deux supports pour constituer notamment un faux-plafond.

Elle se rapporte également au faux-plafond pourvu d'un tel dispositif d'accrochage.

Pour fixer une feuille souple et élastique entre au moins deux supports sensiblement parallèles à des bords opposés de la feuille, il est connu (FR-A-1.330.930) de fixer, des profilés portant chacun des moyens complémentaires d'accrochage de l'un sur l'autre, d'une part, sur les bords concernés de la feuille et, d'autre part, en bonne place sur les surfaces constituant les supports.

Classiquement, le profilé associé au support par des moyens de fixation et ci-après appelé profilé fixe présente notamment :

- un moyen d'appui sur le support tel une face d'appui et,
- une lèvre dite fixe qui portée au moins indirectement par le moyen d'appui forme un crochet dit également fixe.

Le profilé associé à la feuille souple et ci-après dit mobile présente, sur toute sa longueur, une section sensiblement en U pour former un crochet à branches inégales dont la grande branche est solidarisée à la feuille souple tandis que la petite branche constitue une lèvre dite mobile qui, lorsque les profilés complémentaires sont assemblés, est engagée derrière la lèvre fixe précitée.

Généralement, le profilé fixe est en matériau au moins semi-rigide et le profilé mobile en matériau semi-souple.

Dans la réalisation connue évoquée plus haut, la lèvre fixe est formée par le bord libre d'une paroi qui s'étend sensiblement orthogonalement au support, c'est à dire horizontalement, lequel bord libre est, à cet effet, rabattu vers le support pour former un crochet.

La concavité du crochet ainsi formé est rabattue vers le support du côté du dessus de la paroi de sorte que, malheureusement, la lèvre mobile s'engage également par le dessus du profilé fixe qui, de ce fait, reste toujours visible après montage.

Pour tenter de rendre invisible le profilé fixe, on connaît (FR-A-2.597.906) un profilé fixe qui, vu de profil, présente une aile d'appui sensiblement verticale s'appuyant sur le support qui se prolonge par une aile horizontale elle-même prolongée par une seconde aile verticale qui s'étend vers le bas et dont le bord est recourbé vers le haut et en direction du support de manière à former un crochet.

Le bord libre du crochet est situé à une distance pré-déterminée du support pour dégager un espace suffisant pour le passage du profilé mobile qui, compte tenu de la position du crochet fixe, a nécessairement, vu en section, une forme d'ancre à deux crochets, l'un pour l'accrochage et l'autre pour permettre de le saisir avec un outil, tel une spatule, et de

tendre la feuille souple.

Cette forme particulière du profilé mobile nécessite que le passage précité soit de grande dimension ce qui impose de prévoir un profilé de finition en L pour dissimuler le dit profilé fixe.

On connaît, également, un dispositif d'accrochage (FR-A-2.630.476 et EP-A-388.925) dans lequel le profilé fixe a, vu de profil, une forme globalement en U renversé et des branches inégales avec la petite branche, constituant le moyen d'appui sur le support, qui porte à son extrémité libre, un épaulement horizontal orienté vers la seconde branche et délimitant, entre le bord libre de l'épaulement et la grande branche, un passage par lequel est introduit le profilé mobile en forme de harpon.

Celui ci, lorsqu'il est en place, a le bord libre de sa lèvre qui est en simple appui sur l'épaulement ce qui, de ce fait, ne garantit pas un bon accrochage et impose que le harpon soit suffisamment large et que le matériau le constituant soit suffisamment rigide pour éviter que le V qu'il forme se déforme sous l'effet de la traction induite par la feuille sous tension et permette l'échappement.

Un des résultats que vise l'invention est un dispositif d'accrochage qui ne présente pas les inconvénients des dispositifs existants.

A cet effet, elle se rapporte à un dispositif du type précité notamment caractérisé en ce que la lèvre fixe est portée par l'extrémité libre de la petite branche et est orientée sensiblement vers le haut en direction du fond du U, tandis que la grande branche a au moins sa partie terminale courbée en direction du support par lequel le profilé est porté de sorte que son bord libre se situe sensiblement à l'aplomb du bord libre de la lèvre fixe.

Elle se rapporte également au faux-plafond comprenant un tel dispositif.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description ci après faite à titre d'exemple non limitatif en regard du dessin ci-annexé qui représente, vu en coupe partielle, un faux-plafond.

En se reportant au dessin on voit que, pour fixer une feuille 1, souple et élastique, entre deux supports 2, 3 sensiblement parallèles à des bords opposés de la feuille, on utilise un dispositif d'accrochage 4 comprenant des profilés 5, 6 portant chacun un moyen 7, 8 d'accrochage complémentaire.

Classiquement, le profilé 5 associé au support 2 ou 3 par des moyens 10 de fixation et ci-après appelé profilé fixe 5 présente :

- un moyen d'appui 9 sur le support 7 ou 8, tel une face d'appui 9a et,
- une lèvre 11 dite fixe qui portée au moins indirectement par le moyen d'appui 9 forme un crochet 7 dit également fixe, ce profilé fixe ayant, vu de profil, une forme globale de U renversé à branches 12, 13 inégales avec sa petite branche 12 située au plus près du support, cette pe-

tite branche constituant de préférence une partie du moyen d'appui 9.

Le profilé 6 dit mobile est associé à la feuille 1 souple et présente, sur toute sa longueur, une section sensiblement en U pour former un crochet 8 à ailes 14, 15 inégales dont la grande aile 14 est solidarisée à la feuille souple tandis que la petite aile 15 constitue la lèvre 15 dite mobile qui, lorsque les profilés complémentaires sont assemblés, coopère avec la lèvre fixe 11 précitée.

Selon une caractéristique de l'invention, la lèvre fixe 11 est portée par l'extrémité libre 12a de la petite branche 12 et est orientée sensiblement vers le haut en direction du fond 17 du U, tandis que la grande branche 13 a au moins sa partie terminale 13a courbée en direction du support 2 ou 3 par lequel le profilé est porté de sorte que son bord libre 13b se situe sensiblement à l'aplomb du bord libre 11a de la lèvre fixe 11.

Selon l'invention, la partie terminale 13a de la grande branche 13 du U inversé s'étend dans un plan sensiblement parallèle au plan défini par la lèvre fixe 11.

Le profilé mobile 6 peut être introduit au travers du passage libéré entre la lèvre fixe et la partie terminale de la grande branche et en exploitant la souplesse de la feuille, la lèvre mobile peut être engagée derrière la lèvre fixe.

On obtient ainsi un accrochage positif de la feuille et, grâce à la courbure de la grande branche, on réduit la zone du profilé fixe encore visible.

Avantageusement, le profilé mobile porte une bavette 14a qui, au long de la face de la feuille, qui, après montage, sera invisible, s'étend sur une longueur suffisante pour se prolonger au delà du bord libre 13b de la grande branche 13 du U inversé du profilé fixe de manière à constituer un élément de protection de la feuille contre les agressions de ce bord libre.

Avantageusement, c'est la zone terminale de la grande aile du profilé mobile qui constitue la bavette.

Avantageusement, la feuille 1 souple n'est fixée que sur une zone réduite 18 de la grande aile 14 de manière à laisser libre l'extrémité terminale de cette aile 14.

Selon l'invention, le bord libre 13b de la grande branche 13 du profilé fixe porte un bourrelet 13b.

La petite branche du U inversé du profilé fixe se prolonge, quant à elle, de l'autre côté du fond du U par une lame 20 au travers de laquelle peuvent être engagés des vis ou des clous servant à fixer le profilé fixe sur le support.

## Revendications

1. Dispositif d'accrochage d'une feuille souple et élastique tendue entre deux supports pour constituer notamment un faux-plafond,

lequel dispositif d'accrochage comprenant des profilés (5, 6) portant chacun un moyen (7, 8) d'accrochage complémentaire,

5 le profilé (5) associé au support (2 ou 3) par des moyens (10) de fixation et ci-après appelé profilé fixe (5) présentant:

- un moyen d'appui (9) sur le support (7 ou 8), tel une face d'appui (9a) et,
- une lèvre (11) dite fixe qui portée au moins indirectement par le moyen d'appui (9) forme un crochet (7) dit également fixe,

ce profilé fixe ayant, vu de profil, une forme globale de U renversé à branches (12, 13) inégales avec sa petite branche (12) située au plus près du support, cette petite branche constituant de préférence une partie du moyen d'appui (9),

10 le profilé (6) dit mobile étant associé à la feuille (1) souple et présentant, sur toute sa longueur, une section sensiblement en U pour former un crochet (8) à ailes (14, 15) inégales dont la grande aile (14) est solidarisée à la feuille souple tandis que la petite aile (15) constitue la lèvre (15) dite mobile qui, lorsque les profilés complémentaires sont assemblés, coopère avec la lèvre fixe (11) précitée,

15 ce dispositif étant **CARACTERISE** en ce que la lèvre fixe (11) est portée par l'extrémité libre (12a) de la petite branche (12) et est orientée sensiblement vers le haut en direction du fond (17) du U, tandis que la grande branche (13) a au moins sa partie terminale (13a) courbée en direction du support (2 ou 3) par lequel le profilé est porté de sorte que son bord libre (13b) se situe sensiblement à l'aplomb du bord libre (11a) de la lèvre fixe (11).

2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que la partie terminale (13a) de la grande branche (13) du U inversé s'étend dans un plan sensiblement parallèle au plan défini par la lèvre fixe (11).

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé** en ce que le profilé mobile porte une bavette (14a) qui, au long de la face de la feuille, qui, après montage, sera invisible, s'étend sur une longueur suffisante pour se prolonger au delà du bord libre (13b) de la grande branche (13) du U inversé du profilé fixe de manière à constituer un élément de protection de la feuille contre les agressions de ce bord libre.

4. Dispositif selon la revendication 3 **caractérisé** en ce que c'est la zone terminale de la grande aile du profilé mobile qui constitue la bavette.

5. Dispositif selon la revendication 4 **caractérisé** en ce que la feuille (1) souple n'est fixée que sur une

zone réduite (18) de la grande aile (14) de manière à laisser libre l'extrémité terminale de cette aile (14).

6. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que le bord libre (13b) de la grande branche (13) du profilé fixe porte un bourrelet (13b). 5

7. Faux-plafond pourvu d'un dispositif d'accrochage selon l'une quelconque des revendications 1 à 6. 10

15

20

25

30

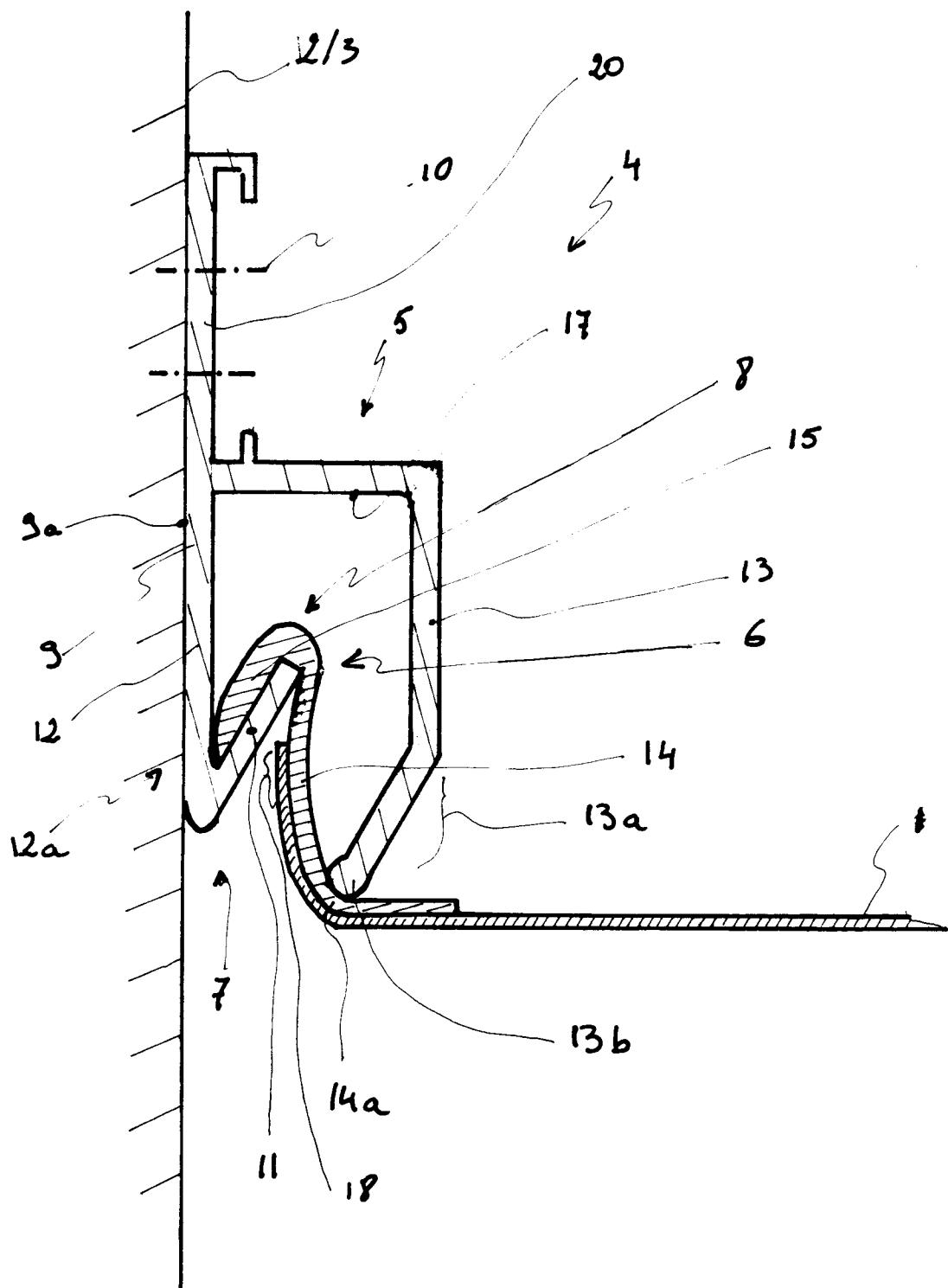
35

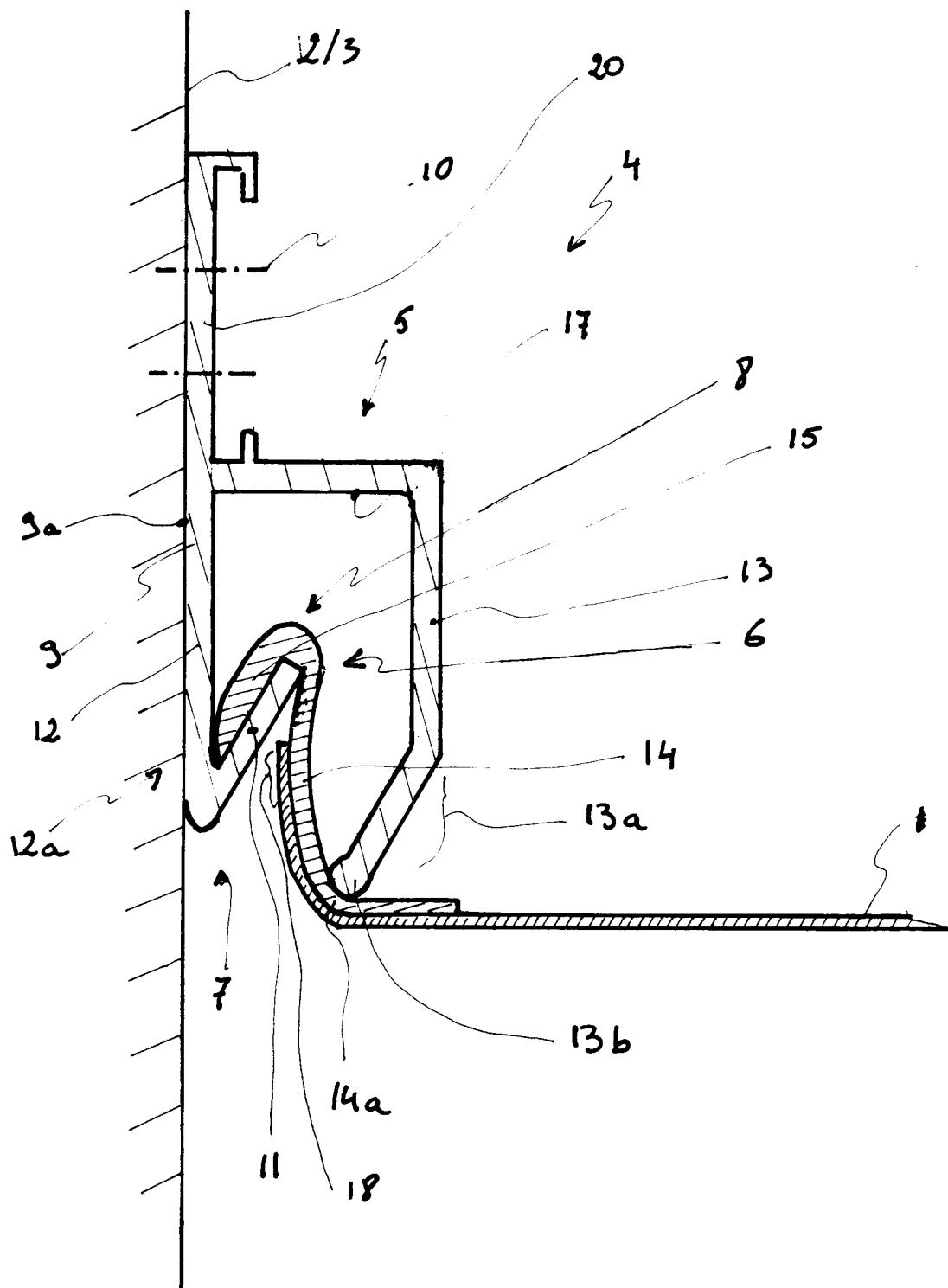
40

45

50

55







Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 93 49 0015

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	FR-A-2 619 531 (NICOT ET AL.)	1,2,7	E04B9/30
A	* le document en entier * ---	3-6	B44C7/02
D, Y	EP-A-0 338 925 (F. SCHERRER)	1,2,7	
D, A	* colonne 6, ligne 35 - ligne 44; figure 12 *	3-6	
A	FR-A-2 627 207 (J. BIDINI) * page 3, alinéa 2 - page 4, alinéa 1; figures *	3-5	
D, A	FR-A-2 597 906 (D. BOUTTIER) * abrégé; figures 7,9 *	1-4,6,7	
A	FR-A-2 310 450 (C. ANTHONIOZ) * figures 1,2 *	1,3	
A	WO-A-8 502 890 (SERAC LTD) * figure *	6	
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E04B B44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	20 OCTOBRE 1993	RIGHETTI R.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul			
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie			
A : arrière-plan technologique			
O : divulgation non-écrite			
P : document intercalaire			